



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

toxicomanie

Question écrite n° 33209

Texte de la question

M. Marc Le Fur attire l'attention de Mme la ministre des affaires sociales et de la santé sur les consommations d'alcool et de cannabis chez les jeunes Français. Selon le huitième baromètre sur la santé des étudiants réalisé par Emevia, cette consommation serait en hausse. Dans ce sens, une enquête santé réalisée par l'Institut CSA auprès de 6 134 étudiants âgés de 18 à 25 ans démontre que ces derniers boivent plus et se droguent plus en 2013 qu'en 2011. 66,7 % de ces jeunes se déclarent buveurs en 2013 alors qu'ils étaient 59,7 % en 2011. Et seuls 13 % déclarent n'avoir jamais bu d'alcool, contre 16,5 % auparavant. Concernant le cannabis, si le nombre d'expérimentateurs ayant consommé une fois durant leur vie baisse (14,4 % contre 16,1 % en 2011), le nombre des consommateurs occasionnels a augmenté (18,4 % contre 15,2 % en 2011), tout comme celui des consommateurs réguliers (3 % contre 2 % en 2011). L'étude révèle aussi le lien intrinsèque entre les drogues, démontrant que les consommateurs réguliers de cannabis sont dans la majorité des cas des fumeurs de tabac quotidiens et d'importants consommateurs d'alcool. C'est pourquoi il lui demande si le Gouvernement a prévu des mesures concrètes afin de mettre fin à ce fléau.

Texte de la réponse

Le nouveau plan gouvernemental de lutte contre la drogue et les conduites addictives 2013-2017, validé par le comité interministériel de lutte contre la drogue et la toxicomanie et de prévention des dépendances le 20 septembre 2013, accorde une large place aux mesures destinées aux jeunes. Ces mesures recouvrent des actions en matière : - de prévention avec le développement de campagnes de prévention qui prennent mieux en compte les spécificités des jeunes dans l'élaboration des messages et dans leurs modalités de diffusion, - de prise en charge avec en particulier les consultations jeunes consommateurs. Ces consultations jeunes consommateurs font actuellement l'objet d'un travail de redynamisation se traduisant en particulier par une meilleure visibilité auprès du public et des professionnels en contact avec les jeunes et d'amélioration des pratiques professionnelles, afin de mieux répondre aux besoins. Une campagne de communication doit prochainement être diffusée pour mieux faire connaître ces structures. Par ailleurs, le programme national de réduction du tabagisme (PNRT) présenté le 25 septembre 2014 comprend plusieurs mesures visant à protéger les jeunes et éviter l'entrée dans le tabagisme, telle la mise en place du paquet neutre, et à aider les fumeurs à arrêter de fumer, notamment par la diffusion massive d'une campagne d'information choc et l'amélioration du remboursement du sevrage tabagique. Ainsi, le triplement du forfait de prise en charge par l'assurance maladie des substituts nicotiniques d'ores et déjà mis en place pour les 20-25 ans sera étendu aux 25-30 ans dans les meilleurs délais. Les mesures de nature législative du PNRT seront inscrites dans la future loi relative à la santé, qui prévoit également un durcissement de la législation pour lutter contre le binge drinking dans le cadre du bizutage, y compris chez les jeunes mineurs.

Données clés

Auteur : [M. Marc Le Fur](#)

Circonscription : Côtes-d'Armor (3^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 33209

Rubrique : Drogue

Ministère interrogé : Affaires sociales et santé

Ministère attributaire : Affaires sociales, santé et droits des femmes

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [23 juillet 2013](#), page 7616

Réponse publiée au JO le : [23 décembre 2014](#), page 10675